



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 04 octobre 2017

Allocations de base des jeunes enfants en baisse et sous conditions de ressources plus resserrées : quel projet pour la mère de demain ?

Une fois encore, la mère, au travers des différentes mesures décidées à l'endroit de la famille (dont le terme même a disparu des portefeuilles ministériels actuels) voit **l'équilibre de ses rôles à la fois de mère et de femme active** bousculé avec cette nouvelle baisse d'allocation.

De quoi s'agit-il exactement ? A compter du 1^{er} avril 2018, l'allocation de base de la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) sera alignée sur les montants et plafonds de ressources du Complément familial. Traduction : le montant mensuel de l'allocation relative à la garde d'enfant en crèche ou par une assistante maternelle **baissera de 15 euros**. Cette mesure devrait en plus exclure environ 10% des familles actuellement bénéficiaires. Les familles apprécieront...

La Paje, **véritable complément de revenu pour certaines familles**, s'inscrit dans une politique familiale dont une des motivations premières est de permettre aux femmes avec charge d'enfant(s) d'exercer une activité professionnelle. La France parvenait d'ailleurs jusqu'à récemment l'exploit d'avoir une natalité dynamique et un taux d'activité des femmes supérieur de 6.5 points à la moyenne européenne. La montée en charge des coupes budgétaires de la branche famille par le gouvernement Hollande s'est quasi simultanément traduite par une baisse de natalité. Simple concours de circonstances ? Il ne faudrait pas que la prochaine étape soit un **recul des mères sur le marché de l'emploi !**

Que restera-t-il aux mères comme choix dans les années à venir?

A la réduction comme peau de chagrin de la politique familiale, les mères actives doivent par ailleurs, comme tout à chacun, intégrer dans leur budget l'augmentation des taxes et impôts, des coûts de transports, de l'immobilier, de l'énergie et aussi la stagnation des revenus...

Avec un salaire moyen inférieur de 20% à celui des hommes, de nombreuses femmes vont être tentées de s'interroger sur l'opportunité de travailler plus et d'augmenter les ressources du ménage, si c'est pour voir baisser dans le même temps les prestations familiales et ce de façon continue...

En 2003 déjà, elles étaient 22 % à affirmer que « cela ne valait pas le coup financièrement de continuer à travailler »[1] après la naissance de leur deuxième enfant.

Aujourd'hui, ces **rabotages successifs** conjugués aux problématiques nouvelles en termes de mode de garde (2016: la moitié des moins de trois ans n'ont pas de place d'accueil[2]), amènent les femmes souhaitant avoir un ou plusieurs enfants, à être tentées, par arbitrage au sein du couple, de se mettre en retrait du marché du travail ...On perçoit vite le piège tendu.

MMM France s'interroge : la politique familiale du gouvernement est-elle en phase avec **son objectif de favoriser le retour à l'emploi féminin** et de lutter contre les **inégalités** homme/femme?

MMM France considère qu'il est grand temps d'ouvrir une **véritable consultation sur la politique familiale**: nous nous associons à la demande de l'Unaf d'une mise en cohérence de la politique familiale avec la réalité de la situation économique et sociale de la France.

MMM France souhaite participer activement à la réflexion afin que la voix de la **société civile** si chère à notre Président puisse être entendue.

Ilhame Boirie, Présidente MMM France

MMM France est une association loi 1901, apolitique et non confessionnelle dont la mission est de sensibiliser les décideurs politiques et l'opinion publique au rôle vital des mères pour la promotion de la paix et leur contribution au développement social, culturel et économique de la société.

Contact presse: presidente@mmmfrance.org
twitter.com/MMM4France #Women4change #NoMothersLeftBehind www.mmmfrance.org

[1] <http://www.observationsociete.fr/ages/enfance/lamoitie-des-moins-de-trois-ans-nont-pas-de-placedaccueil-2.html>

[2] http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/publication_pips_200307_n-29-2_femmesnaissances-arret-travail.pdf